Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique

4–5 septembre 2024

Nadi (Fidji)

Note d'information

1.0 INTRODUCTION

1.1 La Communauté du Pacifique (CPS) propose qu'au titre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse, la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique devienne le mécanisme de redevabilité pour l'épanouissement des jeunes en Océanie.

1.2 La présente note d'information expose les raisons de la création d'un tel mécanisme, ainsi que le processus suggéré pour sa mise en place.

2.0 CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1 Les ministres du Pacifique se rencontrent régulièrement pour examiner et évaluer l'état des progrès relatifs à des questions essentielles relevant de leurs portefeuilles et, le cas échéant, pour prendre des décisions visant à répondre à ces questions. Ainsi, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique se réunissent chaque année ; les ministres de la Culture, de la Santé, de l'Éducation, de l'Agriculture et des Pêches du Pacifique se réunissent tous les deux ans ; et les ministres de la Condition féminine du Pacifique, tous les trois ans.

2.2 Il n'en va pas de même pour les ministres de la Jeunesse du Pacifique, malgré les nombreuses difficultés rencontrées par les jeunes Océaniens[1], que des stratégies et des consensus régionaux pourraient contribuer à résoudre. Au cours des dernières années, une démarche régionale s'inscrivant dans la durée et axée sur un mécanisme de redevabilité aurait pu faciliter et faire progresser plus efficacement plusieurs travaux concernant la jeunesse océanienne, tels que les rapports sur la Situation des jeunes dans le Pacifique de 2005, 2011 et 2017, ou le Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023.

3.0 CADRE OCÉANIEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE 2014-2023

3.1 La CPS est l'entité dépositaire du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse (ci-après, le « Cadre jeunesse »)[2]. Lancé en 2013 à Nouméa par les ministres de la Jeunesse du Pacifique, il répondait aux appels des jeunes, de leurs partenaires et des parties prenantes à soutenir davantage la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la jeunesse, et à lever les obstacles aux

[1] Voir, par exemple, l'article intitulé « Demanding the Future: Navigating the Pacific's Youth Bulge », disponible à l'adresse suivante : https://www.lowyinstitute.org/publications/demanding-future-navigating-pacific-s-youth-bulge ; et le rapport sur la Situation des jeunes dans le Pacifique en 2017, disponible en anglais à l'adresse suivante : https://pacific.unfpa.org/en/publications/state-pacific-youth-2017#:~:text=The%20State%20of%20Pacific%20Youth,1998%2C%202005%2C%20and%202011.

[2] Disponible à l'adresse suivante : https://www.spc.int/DigitalLibrary/HDP/Collection/PAC_MIN_YOUTH.

progrès. Son élaboration visait à accroître et à coordonner les investissements en faveur des jeunes Océaniens dans tous les secteurs du développement.

3.2 Le Cadre jeunesse compte quatre (4) domaines de réalisation : a) Les jeunes sont plus nombreux à occuper des emplois décents ; b) L'état de santé des jeunes s'est amélioré ; c) Les structures de gouvernance donnent aux jeunes les moyens d'influer davantage sur la prise de décisions ; et d) Les jeunes sont plus nombreux à participer à des actions en faveur de l'environnement.

3.3 En 2019-2021, la CPS a commandé une évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse, laquelle est disponible à l'adresse suivante : https://www.spc.int/DigitalLibrary/HDP/Collection/PAC_MIN_YOUTH

3.4 Le Cadre jeunesse étant arrivé à son terme en 2023, la CPS procédera en 2024 à l'élaboration de son successeur, qui devrait être achevé au premier trimestre de l'année 2025.

4.0 PROCHAIN CADRE OCÉANIEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

4.1 La CPS propose de mener cette année des consultations auprès des parties prenantes, en vue d'organiser une Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique en septembre pour examiner les éléments suivants et prendre des décisions à leur égard :

- les priorités proposées en ce qui concerne la jeunesse océanienne et les mesures proposées pour les concrétiser (selon l'éclairage apporté par les consultations des parties prenantes) et orienter le prochain Cadre jeunesse ; et
- les solutions proposées pour la création d'un mécanisme de redevabilité en vue de la mise en œuvre du prochain Cadre jeunesse (selon l'éclairage apporté par les consultations des parties prenantes).

4.2 En fonction des décisions prises lors de la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique, la CPS propose ensuite de :

- concevoir le prochain Cadre jeunesse en y intégrant les priorités définies pour ce qui concerne la jeunesse océanienne et les mesures prévues pour les concrétiser ; et
- créer un mécanisme de redevabilité en vue de la mise en œuvre du prochain Cadre jeunesse.

4.3 La CPS propose que le Conseil de la jeunesse du Pacifique (CJP) et les conseils nationaux de la jeunesse (CNJ)[3] affiliés soient des partenaires privilégiés lors des consultations des parties prenantes et de la conception du prochain Cadre jeunesse et de son mécanisme de redevabilité. À cet égard, la CPS sollicitera également la collaboration des ministères de la Jeunesse, d'autres ministères, du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), de certains organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement, ainsi que des organisations de la société civile.

5.0 MÉCANISME DE REDEVABILITÉ RÉGIONAL RELATIF AU CADRE OCÉANIEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

5.1 La Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique, qui se tiendra en septembre, sera précédée des événements suivants :

[3] Le CJP est l'organe régional qui réunit les conseils nationaux de la jeunesse de dix pays océaniens, lesquels représentent les conseils provinciaux de la jeunesse de ces pays. Dans certains pays insulaires, les CNJ sont en cours de création ou de rétablissement.

- la réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse, qui aura lieu du 13 au 15 août ; et
- une rencontre du CJP (qui tiendra également son Assemblée générale), des conseils nationaux de la jeunesse, d'organisations régionales de la société civile dirigées par des jeunes et de bureaux des jeunes au sein d'organisations régionales de la société civile, qui se déroulera du 29 avril au 3 mai.

5.2 Des réunions virtuelles, que la CPS a commencé à organiser en février 2024, viendront orienter et guider ces manifestations.

5.3 Par le biais de la présente note d'information et des processus connexes, les partenaires et les parties prenantes sont invités à examiner les éléments suivants et à faire part de leurs observations sur ces derniers :

- les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse ;
- la méthode proposée pour l'élaboration du prochain Cadre jeunesse ;
- le mécanisme de redevabilité proposé pour l'épanouissement de la jeunesse en Océanie ;
- la méthode proposée pour l'élaboration du mécanisme de redevabilité ;
- la mise en œuvre et le suivi du Cadre jeunesse et du mécanisme de redevabilité, ainsi que les ressources affectées à ceux-ci ; et
- tout autre sujet pertinent en lien avec ce qui précède – par exemple, la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ou la prochaine évaluation régionale de l'architecture du CORP.

6.0 PROCHAIN CADRE JEUNESSE : STRATÉGIE D'ORIENTATION ET MÉCANISME DE REDEVABILITÉ

Objectif

6.1 Rappelant son rôle de dépositaire du Cadre jeunesse, la CPS entend collaborer avec les parties prenantes et les partenaires concernés à l'élaboration du prochain Cadre et d'un solide mécanisme de redevabilité pour celui-ci.

6.2 Elle propose en conséquence les principes fondamentaux suivants :

- la CPS sera officiellement chargée par les ministres de la Jeunesse du Pacifique d'élaborer le prochain Cadre jeunesse ;
- la CPS sera officiellement chargée par les ministres de la Jeunesse du Pacifique d'élaborer un mécanisme de redevabilité pour le prochain Cadre jeunesse ;
- la CPS collaborera avec les parties prenantes et les partenaires concernés à l'élaboration du prochain Cadre jeunesse et du mécanisme de redevabilité afférent ;
- les Conférences des ministres de la Jeunesse du Pacifique, qui auront lieu tous les deux, trois, quatre ou cinq ans et seront précédées des réunions des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse, constitueront le mécanisme de redevabilité pour le prochain Cadre jeunesse ; et
- le prochain Cadre jeunesse comprendra un plan de mise en œuvre, un cadre de suivi-évaluation et apprentissage, une stratégie de communication, un budget, un plan de mobilisation des ressources et un financement d'amorçage.

Mécanisme de redevabilité proposé

6.3 Le mécanisme de redevabilité proposé vise, en principe, à lier stratégiquement les processus de prise de décisions et d'établissement de rapports aux initiatives nationales, régionales et internationales telles que les plans de développement nationaux, la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et les objectifs de développement durable (voir la *figure 1* ci-dessous, qui illustre le mécanisme proposé).

Figure 1 :

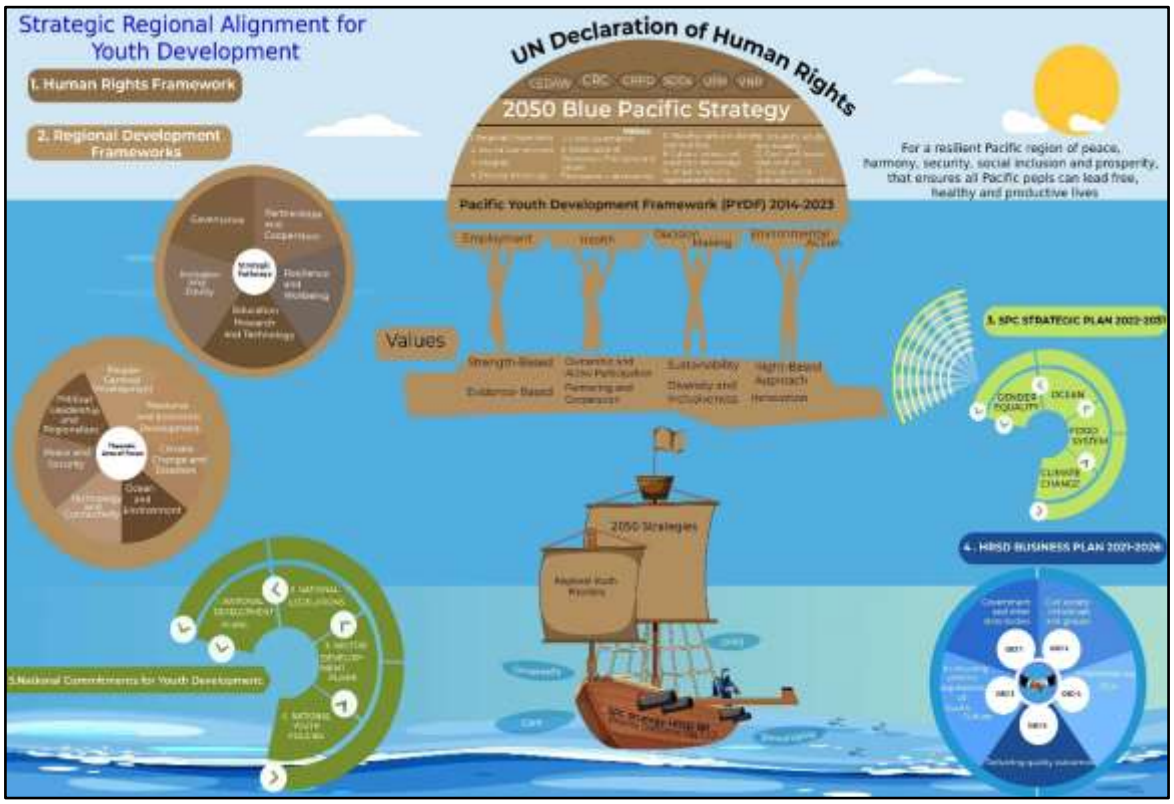

Remarque : CEDEF = Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; CRC = Convention relative aux droits de l'enfant ; CRDP = Convention relative aux droits des personnes handicapées ; ODD = objectifs de développement durable ; EPU = Examen périodique universel ; ENV = Examen national volontaire.

6.4 Il est proposé que le mécanisme de redevabilité soit mis en œuvre dans le cadre des Conférences des ministres de la Jeunesse du Pacifique, avec le soutien d'un Groupe consultatif technique et de groupes de travail thématiques (voir *figure 2*).

Les ministres de la Jeunesse du Pacifique bénéficieront des conseils des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse. Il est proposé qu'une réunion des hauts responsables soit organisée au moins six (6) semaines avant chaque Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique, afin d'examiner les questions pertinentes et de prendre des décisions à leur égard pour guider la Conférence. Il est également proposé que des représentants du CJP et un représentant des sous-régions issu des conseils nationaux de la jeunesse participent à chaque réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse afin d'éclairer les décisions prises durant celle-ci.

Figure 2

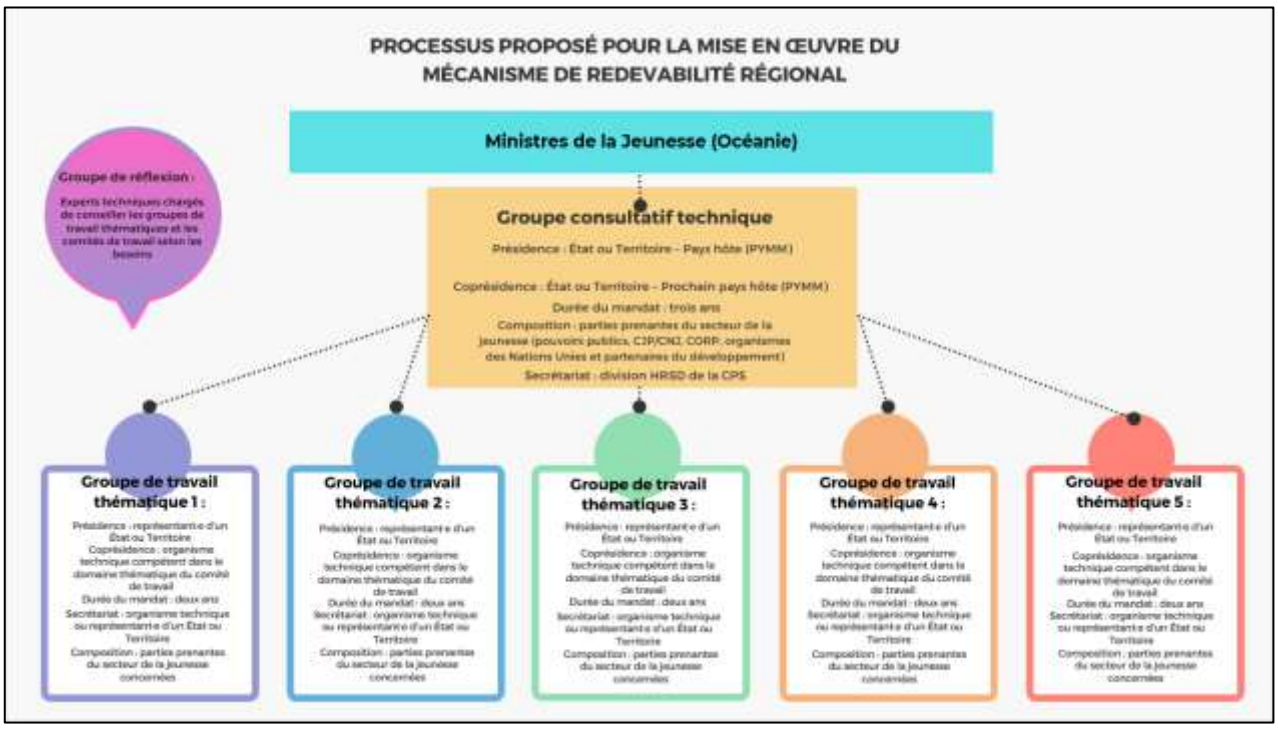

6.5 La périodicité des Conférences des ministres de la Jeunesse du Pacifique devant être déterminée lors de l'édition 2024, la figure 3 ci-dessous indique les dates envisageables jusqu'en 2050, à intervalles de deux, trois, quatre et cinq ans, conformément à la Stratégie des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP) à l'horizon 2050.

Figure 3

Thème : La jeunesse océanienne navigue dans l'océan Pacifique, mettant le cap sur une région durable où règnent la paix, la prospérité et l'inclusion.

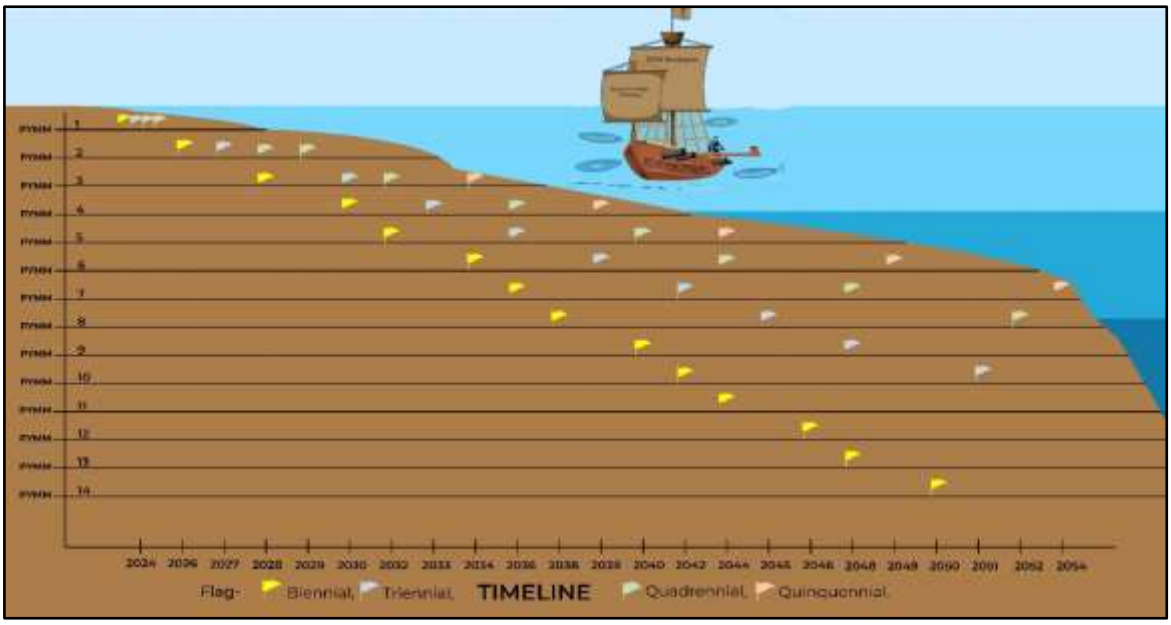

Méthode et calendrier proposés pour la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique 2024 et pour le prochain Cadre jeunesse

6.6 Pour la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique 2024 et le prochain Cadre jeunesse, la CPS adoptera une démarche centrée sur l'humain, grâce à laquelle l'ensemble des partenaires et des parties prenantes seront consultés et pourront apporter leur contribution de manière significative dès le départ (voir la *Figure 4* ci-dessous, qui présente la méthode et le calendrier proposés).

Figure 4

6.7 En tant qu'entité dépositaire du Cadre jeunesse, la CPS est mandatée pour conduire l'élaboration du prochain Cadre. À ce titre, elle appréciera la collaboration et la contribution de divers partenaires et parties prenantes, notamment du Groupe consultatif technique et des groupes de travail thématiques.

6.8 Par l'intermédiaire du CJP, des conseils nationaux de la jeunesse et des organisations de la société civile, les jeunes Océaniens joueront un rôle central dans l'élaboration du prochain Cadre jeunesse.

6.9 Il est prévu que les pays pilotent les travaux du Groupe consultatif technique et des groupes de travail thématiques, tandis que le secrétariat et l'assistance technique seront assurés par le CORP, des organismes des Nations Unies, des partenaires du développement et des organisations de la société civile.

7.0 POUR ACTION

7.1 La CPS vous prie de bien vouloir fournir les éléments suivants :

- vos observations relatives à la présente note d'information ; et
- le nom des personnes désignées pour faire partie du Groupe consultatif technique (voir ci-joint le projet de mandat pour ce groupe). Veuillez noter que les mandats du Groupe consultatif technique et des groupes de travail thématiques sont valables pour la période s'étalant jusqu'à la réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse et la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique. Les rôles au sein du mécanisme de redevabilité seront définis dans le cadre du processus de consultation et approuvés lors de la Conférence des ministres de la Jeunesse du Pacifique.

7.2 Veuillez communiquer vos observations et le nom des personnes désignées par courriel à Mme Arieta Matalomani, Cheffe d'équipe – Sociétés inclusives et équitables, Division droits de la personne et développement social de la CPS (arietam@spc.int) d'ici au vendredi 19 avril 2024 à 17 h, heure des Fidji.

7.3 Pour vous aider, vous pouvez consulter les documents ci-après, accessibles en cliquant sur ce lien : https://www.spc.int/DigitalLibrary/HDP/Collection/PAC_MIN_YOUTH

- Annonce de réunion de la CPS n° 23/92 (en anglais) ;
- Annonce de réunions d'information virtuelles de la CPS n° 24/09 ;
- Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 ; et
- Rapport d'évaluation à mi-parcours 2021-2022 du Cadre jeunesse.

Des réunions d'information virtuelles ont été organisées pour les mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse. Vous trouverez ci-dessous un lien vers l'enregistrement de la présentation du 7 février, avec interprétation en français :

https://spc.zoom.us/rec/share/4K520VgaT6ju1ByN64UvWzHVE6CKIKCsTTUsdhA98rSGczUnu-uMKXkguKekoCd3.pZguF1BW3pc3UXJH
Mot de passe : $7qXrcC%

Vous trouverez ci-dessous l'enregistrement de la présentation réalisée sur Zoom le 8 février pour le CORP, les partenaires du développement et l'ONU :

https://spc.zoom.us/rec/share/6mkHzxmxNuG2ZfkhnjY4gZAPAkWKfnER8k-0ZK9OCtdMtp5omiJizeSGNPMEDUDv.ppdNas3LMKiwl1qM

Mot de passe : k+@*m%b8

Sincères salutations,

Miles Young

Directeur

Division droits de la personne et développement social

Groupe consultatif technique

Mandat *(Projet)*

Le rôle du Groupe consultatif technique consiste à :

- piloter le recensement des priorités relatives à l'épanouissement de la jeunesse auprès des États et Territoires insulaires océaniens ;
- analyser les cinq principales priorités régionales pour la jeunesse et les soumettre aux mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse, en vue de l'élaboration du prochain Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse (ci-après, le « Cadre jeunesse ») ;
- mettre en place les groupes de travail thématiques et établir leur mandat pour ce qui est de l'élaboration des notes d'orientation relatives aux priorités thématiques convenues ;
- superviser les activités de l'ensemble des groupes de travail thématiques ; et
- assumer la responsabilité de la réalisation en temps voulu des missions confiées aux groupes de travail thématiques à l'égard des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse.

Composition

Pour cette phase, le Groupe consultatif technique sera composé des membres suivants :

- un·e représentant·e de chaque mécanisme national en faveur de la jeunesse ;

- un·e représentant·e du CJP et un·e représentant·e par conseil national de la jeunesse ; et
- des représentants du CORP, de l'ONU et des partenaires du développement.

La présidence du Groupe sera exercée par un·e représentant·e d'un mécanisme national en faveur de la jeunesse, accompagné·e de deux coprésidents : la CPS et le CJP.

La Communauté du Pacifique assurera le secrétariat du Groupe consultatif technique.

Le mandat du Groupe consultatif technique dans le cadre du futur mécanisme de redevabilité approuvé sera présenté lors de la Réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse, en août 2024.

Groupes de travail thématiques

Mandat (projet)

Les groupes de travail thématiques seront mis en place par le Groupe consultatif technique d'après les thèmes prioritaires définis en ce qui concerne l'épanouissement de la jeunesse au niveau régional pour les cinq à dix prochaines années.

La présidence sera assurée par un·e représentant·e des États et Territoires et la coprésidence, par un·e représentant·e du CJP ou d'un conseil national de la jeunesse issu de l'une des trois sous-régions, qui seront élus à la majorité.

Les membres des groupes de travail thématiques seront des représentants du CORP, des organismes des Nations Unies, des partenaires du développement et des parties prenantes, qui fourniront une assistance technique.

Les missions des groupes de travail thématiques seront les suivantes :

- effectuer des recherches et élaborer des notes d'orientation pour le Groupe consultatif technique selon les domaines thématiques relevant de leur responsabilité ; et
- présenter ces notes d'orientation au Groupe consultatif technique au moins un mois avant la Réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse.

Dirigé par la CPS, le secrétariat comprendra des représentants du CORP et/ou d'organismes des Nations Unies spécialisés dans les domaines thématiques concernés.

Le mandat des groupes de travail thématiques dans le cadre du futur mécanisme de redevabilité approuvé sera présenté lors de la Réunion des hauts responsables des mécanismes nationaux en faveur de la jeunesse, en août 2024.